

**5390/25**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 04 février 2025

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 04 février 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du conseil  
d'administration du Centre européen pour le développement de la formation  
professionnelle (Cedefop) pour la Slovaquie**



**Bruxelles, le 4 février 2025  
(OR. en)**

**5390/25**

**SOC 15  
EMPL 12  
EDUC 9**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Slovaquie

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

### **portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Slovaquie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 90, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/128/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Le gouvernement de la Slovaquie a présenté une candidature pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).

*Article premier*

Est nommé suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période se terminant le 31 mars 2027:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

État membre	Suppléant
Slovaquie	M. Karol JAKUBÍK

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---